

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux : Etude photovoltaïque ACC

Ce projet s'élève à **5 143,00 € HT** soit **6 171,60 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir oui son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet d'étude photovoltaïque dont le montant s'élève à **5 143,00 € HT** soit **6 171,60 € TTC**, ainsi que l'Etat Financier Estimatif.
2. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **2 571,50 €**.
3. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint.
4. Versera sa participation en un acompte comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif.

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	0 € HT	
Ingénierie :	5 143,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	5 143,00 € HT	6 171,60 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention	Participation Bénéficiaire
TRESORERIE SMEG 2023 [DIPI]	5 143,00 €	SMEG 50,00 % 2 571,50 €	2 571,50 €
	5 143,00 €	2 571,50 €	2 571,50 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DU BÉNÉFICIAIRE

Participation du bénéficiaire aux travaux :	2 571,50 €
Participation estimative totale du bénéficiaire à verser au syndicat :	2 571,50 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DU BÉNÉFICIAIRE

Acompte N°1 de 100 % :	2 571,50 €
Acompte N°2 et solde :	0 €
TOTAL	2 571,50 €

A
le
Pour le bénéficiaire :

A NIMES, le 06/11/2023

Le Vice-Président
Aimé CAVAILLE